

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du code du travail)

Nom prénom bénéficiaire :
Adresse:
Mail:
Téléphone :
(Dénommé(e) ci-dessus le ou la bénéficiaire de la formation)
Et
CONSEIL FORMATION COACH PRO EURL, représentée par sa dirigeante : Amélie Riche
Siret: 825 175 763 00010 - RCS: ARRAS - NAF: 7022Z -
Numéro d'organisme de formation NDA : 32620323262 auprès du préfet de région HAUTS DE-France le 11 mars 2021
Siège social : 119 avenue Lobbedez 62000 ARRAS. Date de création : 25 janvier 2017.
(Dénommé ci-dessus le centre de formation)

1- INTITILE DE L'ACTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Bilan de compétences »

2- OBJECTIF ET CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION :

Conformément au code du travail – Art L6313-4 : « le bilan de compétences a pour objectif de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Le bilan de compétences est constitué d'entretiens personnalisés, de temps de formation et de travail guidé via le passage de tests et de questionnaires d'autoévaluations et d'évaluation.



3- MOYENS PREVUS POUR LA REALISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Durant le bilan de compétences, le bénéficiaire est accompagné par un formateur ou une formatrice qui peut utiliser les techniques suivantes :

Des tests spécialisés notamment : les valeurs, les compétences et les axes de développements, les performances professionnelles, mon rôle au sein d'une équipe, test de personnalité, test de préférence professionnelle, test d'entrepreneur (facultatif à réaliser si vous le souhaitez), test des motivations.

Des questionnaires d'autoévaluations : notamment sur les besoins.

Des recherches sur les métiers : comprenant un large panel de métiers existants dans le but d'obtenir des connaissances sur les métiers, les secteurs d'activités et de s'ouvrir à d'autres domaines sur des sites officiels.

De l'apport de connaissances : notamment sur le marché de l'emploi, la connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financements...

La méthodologie des enquêtes métiers : dans le but de rencontrer en face à face ou par téléphone des professionnels des secteurs et ou des métiers envisagés.

Des tests supplémentaires d'autoévaluations qui pourront être travaillés durant les rencontres sur mesure en fonction uniquement de vos besoins. Comprenant : un test d'évaluation des stress, un test d'évaluation de la posture de communication, un test d'évaluation de l'assertivité, un test 4 couleurs, un test d'évaluation de la sensibilité... n'hésitez pas à les demander à votre coach ! En plus du contenu transmis, votre coach se sert d'un fichier de plus de 150 Pages durant les séances pour adapter l'offre à vos besoins sur mesure durant tout le parcours.

Rédaction d'une synthèse : elle reprend les points importants de la démarche au fur et à mesure des séances, le profil du bénéficiaire, les besoins, les motivations, le projet, le plan d'action, la conclusion.

4- DUREE ET PERIODE DE REALISATION DE L'ACTION DE FORMATION :

Dates de réalisation de l'action de formation :

L'action de formation aura lieu du au . Le bilan pourra se terminer avant cette date si l'ensemble des Rdv ont été réalisé.

La formatrice/ le formateur sera : Amélie Riche, accompagnatrice en bilan de compétences.

Le lieu de réalisation de la formation sera : 119 avenue Lobbedez 62000 ARRAS et / ou en visio sur un logiciel permettant une rencontre en visio en direct (en distanciel synchrone).

En ce qui concerne la visioconférence (plateforme sécurisée) :

Les rendez-vous à distance seront réalisés dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité des données. La bénéficiaire disposera d'un environnement calme et confidentiel pour ces séances. Le logiciel choisi est Teams. En cas de soucis informatique, un lien google Meet sera envoyé

Diagnostic besoins bilan de compétences – Lettre de convocation -Programme détaillé - Contrat d'engagement réciproquemodalités de réalisation- - Contrat de formation professionnelle - certificat Qualiopi - questionnaire situation de handicap règlement intérieur- livret d'accueil – charte déontologique – CGU CGV- Version 3 10 aout 2025 Site internet : www.amelieriche.fr - coach@amelieriche.fr CONSEIL FORMATION COACH PRO siège 119 AVENUE LOBBEDEZ 62000 ARRAS



La durée de l'action de formation dépend de la formule d'accompagnement choisie :

□ Formule speed : 18 heures environ dont 10 heures d'entretiens personnalisés en présentiel et / o en distanciel synchrone et 8 heures de préparation en formation à distance des livrets	·	
☐ Formule classique : 24 heures environ dont 16 heures d'entretiens personnalisés en présentiel et ou en distanciel synchrone et 8 heures de préparation en formation à distance des livrets (formule la plus choisie)	•	
☐ Formule intense : 24 heures environ dont 20 heures d'entretiens personnalisés en présentiel et/ou en distanciel synchrone et 4 heures de préparation en formation à distance des livrets.		

5- MODALITES DE DEROULEMENT ET DE SUIVI DU BILAN DE COMPETENCES.

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases inscrites au code du travail (R6313-4)

« 1° Une phase préliminaire :

qui a pour objet : « a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ; « b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ; « c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

« 2° Une phase d'investigation :

Permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

« 3° Une phase de conclusions :

Qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire : « a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ; « b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ; « c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

A l'issue du bilan de compétences un entretien de suivi (au téléphone ou en physique) sera proposé au (à la) bénéficiaire. La date de Rdv sera indiquée en dernière page de la synthèse du bilan de compétences. Elle pourra être changé par le bénéficiaire ou Amélie Riche. La durée de cet entretien est de 2 minutes à 1 heure en fonction des besoins du bénéficiaire.



6- MODALITES DE REALISATIONS DE LA PRESTATION

Le bénéficiaire souhaite réaliser sa formation avec les modalités suivantes :

☐ Mixte présentiel / distanciel

Les modalités de réalisation de la formation en mode distanciel sont compatibles avec mes contraintes ou capacités, ma présence physique peut être requise pour certains entretiens (rédaction de la synthèse, signature de la feuille de présence, etc.). Les séances à privilégier en présentiels sont les séances 1, 2, 6 et 8. Pour les Rdv à distance, vous avez la possibilité de réaliser un test technique offert d'une durée de 15 minutes en amont du démarrage du bilan de compétences dans le but de vous guider sur la prise en main.

☐ Présentiel uniquement

Les modalités de réalisation de cette formation en mode distanciel sont incompatibles avec mes contraintes ou capacités (mauvaise qualité de la connexion à internet à mon domicile, compétences limitées en informatique...), j'ai besoin d'un encadrement pédagogique avec la présence physique du consultant).

7- MODALITES DE SANCTIONS ET D'EVALUATIONS

Dans le but d'assurer les conditions de suivi du projet professionnel du bénéficiaire, celui-ci donne son accord pour que les documents élaborés dans le cadre de la réalisation du bilan de compétences soient conservés par la société Conseil formation coach pro pendant une durée d'un an en application de l'article R.6313-7 du code du travail.

Le bénéficiaire donne par la signature de ce contrat son accord pour que les résultats et la synthèse soient communiqués aux organismes de contrôle qui seraient liés à l'activité de la société Conseil formation coach pro. Le but étant l'amélioration continue des prestations.

La personne qui assure le suivi de la formation est tenue au secret professionnel. Durant le bilan de compétences, un mini questionnaire fait avec IA sera mis en place pour déterminer l'atteinte des objectifs. Ce questionnaire sera fait sur mesure et sans indication de votre identité.

A l'issue de la formation, un QCM sera mis en place avec une collecte des résultats. Le bénéficiaire aura accès directement sur l'outil de passage du test à son résultat et à la correction. Il n'y a pas d'impact en cas d'erreur durant ce QCM.

Une attestation de réalisation mentionnant la nature, l'identité, les dates de l'action de la formation sera remise au bénéficiaire à l'issue de la formation



Il est rappelé dans l'article L6313-4 du code du travail, les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et de sa synthèse regroupant une partie du travail réalisé. Ce document pourra être communiqué à une opération du conseil en évolution professionnelle si demandé par le bénéficiaire comme indiqué dans l'article L6111-6 du code du travail.

8- DELAIS DE RETRACTATIONS

Conformément au code du travail (Article L6353-5) Si le bilan de compétences n'est pas financé via le financement CPF (compte personnel formation) alors le/ la bénéficiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter.

Conformément au code de la consommation (Article L.121-16). Si la réalisation du bilan de compétences se fait à distance via un financement CPF, alors le/la bénéficiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter.

Le bénéficiaire informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Lorsque le/ la bénéficiaire mobilise son compte CPF, les règles applicables au fonctionnement de ce dernier doivent être appliquées par le/la bénéficiaire.

9 MISE EN OEUVRE DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétence est éligible au compte personnel de formation « CPF ». Quand le bénéficiaire l'utilise pour réaliser un bilan de compétences en dehors de son temps de travail, l'employeur n'a pas à en être informé. Le bénéficiaire doit avoir un solde suffisant pour l'utiliser. A défaut, il devra autofinancer le reste par ses propres moyens.

Lorsque le bénéficiaire mobilise son compte CPF pour réaliser un bilan de compétences pendant son temps de travail alors il devra demander l'accord à son employeur au préalable par écrit conformément aux règles du CPF.

10- TARIFICATIONS - DISPOSITIONS FINANCIERES:

Le prix de l'action de formation est fixé à : (cocher la formule vous concernant)

A partir de 1300€

Diagnostic besoins bilan de compétences – Lettre de convocation -Programme détaillé - Contrat d'engagement réciproquemodalités de réalisation- - Contrat de formation professionnelle - certificat Qualiopi - questionnaire situation de handicap règlement intérieur- livret d'accueil – charte déontologique – CGU CGV- Version 3 10 aout 2025 Site internet : www.amelieriche.fr - coach@amelieriche.fr CONSEIL FORMATION COACH PRO siège 119 AVENUE LOBBEDEZ 62000 ARRAS



☐ 1300 € TTC pour la Formule speed (18h environ dont 10h d'entretiens personnalisés)
☐ 1950 € TTC pour la Formule classique (24h environ dont 16h d'entretiens personnalisés)
☐ 1950 € TTC pour la Formule ANFH domaine hospitalier et social (24h environ dont 18h d'entretiens personnalisés)
☐ 2300 € TTC pour la Formule intensive (24h environ dont 20h d'entretiens personnalisés)
☐ Tarif sur mesure sur simple demande pour la formule adaptée pour les personnes en situation de handicap (un tarif maximum de 3650€ sera demandé selon les besoins du bénéficiaire)
Ce montant sera pris en charge (cochez la case vous concernant)
☐ Dans son intégralité par la caisse des dépôts et consignation (CPF, mon compte formation) avec un reste à charge d'environ 105€ payable par le bénéficiaire depuis 2024.
□ Dans son intégralité par le bénéficiaire (dans ce cas, celui-ci s'engage à verser 30% de la somme due au démarrage de la prestation par virement ou par chèque à l'ordre de « CONSEIL FORMATION COACH PRO » (Art L6353-6 du code du travail) ou en espèce. Un paiemetn en 5 fois sans frais est possible. Voici les modalités de financement déterminées lors de l'entretien initial :
☐ Partiellement à hauteur de compte formation) et à hauteur de € par la caisse des dépôts et consignation (CPF, mon € par ses fonds propres
☐ Autre :
Voici le RIB concernant les règlements :



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE Identifiant national de compte bancaire - RIB N° compte Domiciliation Guichet Clé Devise **CIC BAPAUME** 17223 00022377101 79 **EUR** Identifiant international de compte bancaire IBAN (International Bank Account Number) BIC (Bank Identifier Code) 7172 2300 0223 179 **CMCIFRPP** Domiciliation Titulaire du compte (Account Owner) **CIC BAPAUME** CONSEIL FORMATION COACH PRO **57 RUE DE PERONNE** 119 AVENUE FERNAND LOBBEDEZ 62450 BAPAUME 62000 ARRAS

% 03 21 15 86 40

3002

Banque **30027**

FR76

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

11-INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas de financement via le compte personnel de formation CPF, le/ la bénéficiaire consulte ses obligations via:

www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation

Vous êtes priés de contacter votre formateur(trice) en cas de souhait d'arrêt de la formation.

Les conditions d'abandons sont reprises dans les conditions générales ci-dessous de ce contrat.

<u>12 – COMMUNICATION – RESPE</u>CT DES DROITS DE L'HOMME – REGLES DE VIE

Si vous souhaitez travailler avec moi, vous respectez les droits de l'homme, la législation Française concernant nos rapports. Toute incivilité sera sanctionnée. Je m'engage à en faire de même.

LITIGES EVENTUELS 13-

Il est possible de contacter le médiateur des organismes de formations en cas de différend n'ayant pas pu être réglé à l'amiable. Les contacts :

Agathe Degruson responsable RH: 06 32 37 91 35 ou à défaut : agathe.degruson@gmail.com

Diagnostic besoins bilan de compétences - Lettre de convocation - Programme détaillé - Contrat d'engagement réciproquemodalités de réalisation - Contrat de formation professionnelle - certificat Qualiopi - questionnaire situation de handicap règlement intérieur- livret d'accueil – charte déontologique – CGU CGV- Version 3 10 aout 2025 Site internet : www.amelieriche.fr - coach@amelieriche.fr CONSEIL FORMATION COACH PRO siège 119 AVENUE LOBBEDEZ 62000 ARRAS



<u>www.cnpm-mediation-consommation.eu</u> – CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint Chamond 09 88 30 27 72

En cas de contestation non réglée par la médiation, le tribunal de Douai sera seule compéter pour régler le litige.	nce
<u>Annexes</u> : Certificat Qualiopi du centre réalisant la formation + Programme détaillé de l'action de formation + règlement intérieur.	

⊠ En signant le présent contrat, j'atteste avoir réceptionné et lu : la lettre de convocation, le contrat de formation professionnelle, le certificat Qualiopi, le programme détaillé de la formation, le règlement intérieur, le livret d'accueil. Je déclare également accepter les CGU, les CGV et donner mon consentement concernant le RGPD.



Fait en double exemplaire, à Arras, le

Le/ la bénéficiaire de la prestation de formation
Prénom, Nom, signature

Pour l'organisme de formation. Amélie Riche, Gérante de la société Coneil formation coach pro

Amélie Riche

CONSEIL FORMATION COACH PRO
N°OF: 32620323262
RCS 825 175 763 00028
NAF 7022 Z – ARRAS
119 Avenue Lobbedez 62000 ARRAS
06 99 75 66 61
coach@amelieriche.fr
amelieriche@hotmail.fr
www.amelieriche.fr